



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
À L'AMBASSADEUR D'ITALIE,
S.E.M. D. GIULIO DEL BALZO DEI DUCHI DI PRESENZANO***

Samedi 14 novembre 1964

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous remercions de tout cœur des nobles expressions que vous a inspirées la conscience de la haute charge et de la responsabilité assumée par vous aujourd'hui près le Siège apostolique au nom de l'Etat italien.

Les Lettres de créance que vous venez de Nous remettre Nous obligent à considérer avec respect leur origine, et en particulier S. Exc. le Professeur Antonio Segni, Président de la République, à qui Nous exprimons Nos vœux respectueux et cordiaux et envoyons Notre Bénédiction réconfortante. Nos mêmes saluts respectueux vont à Monsieur Cesare Merzagora, que la maladie du Président de la République a appelé à assumer temporairement les fonctions de souveraineté et qui, en apposant sa signature sur ce document officiel Nous incite à vous accorder, Monsieur l'Ambassadeur, Notre plus ample confiance. Vous avez voulu aussi faire allusion à Notre prochain voyage en Inde à l'occasion du Congrès eucharistique international de Bombay, voyage qui, comme le précédent, n'a que des vues strictement religieuses, à titre de témoignage rendu au Christ, Seigneur de l'humanité tout entière. Et Nous vous sommes reconnaissant de cette allusion courtoise et de bon augure.

Nous sommes également heureux de relever dans vos paroles l'écho éveillé dans le cœur des italiens par la proclamation que Nous avons faite de saint Benoît comme Patron de l'Europe. Ce retentissement Nous dit à quelle noble et urgente œuvre de paix internationale veut fidèlement se tenir l'Italie, suivant la ligne marquée par le guide sage que fut pour elle Alcide De Gasperi, et Nous fait voir à quelle valeurs historiques et spirituelles une telle œuvre peut puiser inspiration et vigueur.

C'est pourquoi, en vous accueillant en qualité de très digne Représentant diplomatique de l'Italie, et en vous témoignant Notre estime sincère, il Nous plaît d'exprimer Notre profonde affection pour le peuple italien, qui est particulièrement proche de Notre cœur, auquel il est si cher à la fois pour les innombrables motifs de son histoire millénaire et pour les apports de Notre expérience quotidienne. Des liens extrêmement étroits de respect réciproque vrai et senti, unissent l'Italie au Saint-Siège et leurs relations n'ont cessé d'être fécondes en heureux développements. Le Traité du Latran, auquel la charge que vous vous apprêtez à remplir doit son origine, a, de façon plus intime, valorisé ce lien mutuel en le faisant devenir une source d'effets salutaires, comme l'histoire récente nous en apporte une confirmation consolante, et en ouvrant la voie, sur le plan des compétences respectives, distinctes comme il se doit et rigoureusement observées, à la contribution la plus heureuse, la plus franche, la plus constructive d'utilité réciproque.

Cet heureux équilibre de rapports entre le Saint-Siège et l'Italie étant atteint, il est consolant d'observer comme ce Traité prouve sa solidité au delà des contingences historiques de sa mise en vigueur, de telle sorte qu'il autorise les plus heureux présages pour l'avenir, lorsque, par exemple, il y aura lieu d'examiner la possibilité d'améliorer la structure des circonscriptions diocésaines. De même qu'il est à croire que l'œuvre propre de l'Eglise dans ce cher pays, loin d'en gêner la souveraine autonomie et le libre développement, pourra toujours mieux s'adapter aux besoins religieux, moraux et culturels de notre époque et infuser dans les jeunes générations du peuple italien, une nouvelle conscience de son histoire passée et de sa mission future, civile et spirituelle.

Et Nous espérons que le Concile œcuménique, auquel vous avez fait une sympathique allusion, apportera à ce sujet le réconfort de généreuses résolutions et de présages sereins et positifs.

Nos vœux, valorisés par Notre prière vont donc, de grand cœur, au peuple italien fort, modeste, laborieux, afin que, prouvant le sérieux de ses vertus, il puisse ne jamais cesser d'avancer sur la voie du progrès civil, dans le culte des valeurs chrétiennes qui l'ont fait grand et respecté au cours des siècles, et dans la recherche des moyens qui sont les plus capables de promouvoir la prospérité de tous ses fils, l'ordre social, la justice, la paix.

La Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons ainsi qu'aux dignes personnes qui vous accompagnent et aux membres de votre famille, Nous voulons l'étendre aussi, en confirmation des vœux cordiaux que Nous venons de formuler, à la Nation italienne tout entière.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n.48 p.2.*
